Rapport annuel 2013





TABLE DES MATIÈRES

Lettre au ministre	3
Coup d'œil sur RECYCLE NB	3
Message du président	4
Gouvernance de la Commission	5-7
Composition et structure de la Commission	
Réunions de la Commission	6
Présence aux réunions de la Commission	6
Comité de direction	
Comité des finances et de l'audit	
Comités consultatifs de l'industrie	
Programme d'intendance des pneus	
Programme d'écologisation de la peinture	
L'année en revue	8
Défis et possibilités	9
Responsabilité élargie des producteurs (REP)	9
Déchets électroniques	10
Emballage et papier imprimé	10
Éducation et sensibilisation du public	10
Orientations stratégiques	1
Faciliter la réduction des déchets	
Programme d'intendance des pneus	
Programme d'écologisation de la peinture	
Programme de récupération de l'huile et du glycol	
Recyclage à valeur ajoutée	
Accroître l'éducation et la sensibilisation du public	
Faire preuve de transparence et rendre des comptes	
Être financièrement viable	
Rapport des auditeurs indépendants	19
Bilan	
État des résultats	
État de l'évolution des actifs nets	
État des flux de trésorerie	
Notes afférentes aux états financiers	
Programme d'écologisation de la peinture	
Programme d'intendance des pneus	
Programme de récupération de l'huile et du glycol	
Acronymes et glossaire	3 ⁻
1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	

Plus de 1 129 000 pneus ramassés

Plus de 1 100 comptoirs de retour des pneus

236 749 litres de peinture ramassés

59 comptoirs de retour de la peinture



LETTRE AU MINISTRE

L'honorable Danny Soucy Ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux Assemblée législative du Nouveau-Brunswick Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Monsieur le Ministre,

Au nom des membres et du personnel de la Commission, j'ai l'honneur de soumettre notre rapport annuel pour l'année civile 2013. Ce rapport vous est remis conformément aux exigences de l'article 11 du *Règlement sur les matières désignées* (Règlement du Nouveau-Brunswick 2008-54) adopté en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement.*

Le président de la Commission,

Bryon Howel



LA COMMISSION DE RECYCLE NB

1re rangée : Aline McLaughlin, Nancy Daamen, Margaret Mayes

À l'arrière : Gildard Chiasson, Maxime Lejeune, Bryan Howell, Borden P. DeLong

Bryan Howell,

COUP D'ŒIL SUR RECYCLE NB

VISION

Assurer une gestion durable et respectueuse de l'environnement de tous les déchets au Nouveau-Brunswick. Recycle NB va AU-DELÀ DES DÉCHETS.

MISSION

Gérer les programmes de réduction de déchets pour les matières désignées et assurer une intendance environnementale au Nouveau-Brunswick.

RÔLE

Faire en sorte que les matières désignées par le ministre de l'Environnement soient gérées d'une façon qui assure un environnement propre et sain. Recycle NB est un organisme unique de portée provinciale motivé par la vision d'un environnement sain et durable dont vous et vos enfants profiterez pour des années à venir. Notre vision se concrétise dans un plan à long terme visant à faire du Nouveau-Brunswick une province sans déchets. Nous voulons protéger les riches ressources de la province contre les matières qui mettent en péril l'eau que vous buvez, la terre que vous travaillez, l'air que vous respirez. Nous voulons faire en sorte que vos enfants et vos petits-enfants aient encore accès aux ressources dont ils auront besoin dans un avenir plus lointain. C'est la raison pour laquelle nous détournons un nombre croissant de matières des sites d'enfouissement sanitaire. Nous éliminerons progressivement le besoin d'avoir de grands sites d'enfouissement. Nous veillons à ce que les matières soient recyclées en de nouveaux produits, surtout les matières les plus nocives, qui sont des priorités.

Nous inciterons tous les fabricants qui veulent vendre leurs produits dans la province à rendre les choses plus faciles pour vous en assumant la responsabilité de leurs produits en fin de vie et en adoptant un emballage et des procédés qui, au bout du compte, vous laissent moins de déchets à gérer.

Nous vous aiderons à comprendre les avantages du recyclage pour vous, pour vos enfants et pour les générations à venir. Nous comptons sur vous - une fois que vous aurez compris ces avantages, nous avons bon espoir que vous partagerez notre vision et ferez votre part pour qu'elle se réalise.

« Nous inciterons tous les fabricants qui veulent vendre leurs produits dans la province à rendre les choses plus faciles pour vous en assumant la responsabilité de leurs produits en fin de vie et en adoptant un emballage et des procédés qui, au bout du compte, vous laissent moins de déchets à gérer. »

MESSAGE DU PRÉSIDENT



Dans le monde jetable d'aujourd'hui, il est impensable de ne pas réduire, réutiliser et recycler. Le recyclage permet de diminuer le besoin de sites d'enfouissement sanitaire, de préserver nos précieuses ressources, d'économiser de l'argent des contribuables et de créer des emplois locaux. Protéger l'environnement pour les générations à venir est le moins que nous puissions faire.

Recycle NB joue un rôle unique dans la gestion des déchets au Nouveau-Brunswick. Nous sommes

un organisme autosuffisant voué à l'environnement qui applique les lois du gouvernement et est responsable du recyclage axé sur les résultats des matières « désignées », responsabilité qui s'inscrit dans la poursuite d'une province sans déchets dans l'intérêt de tous les gens du Nouveau-Brunswick. Notre vision est d'aller au-delà des déchets!

En tant que président de la Commission de Recycle NB, j'espère que les gens du Nouveau-Brunswick ajouteront le recyclage à leurs habitudes quotidiennes. C'est grâce à leurs efforts que les programmes de récupération de la peinture et des pneus sont de francs succès; en maintenant cet élan, nous pouvons connaître le même succès pour plusieurs autres matières.

Cette année, nous avons fait un autre pas vers un Nouveau-Brunswick sans déchets avec le développement d'un nouveau programme de récupération de l'huile et du glycol pour la province. Un seul litre d'huile peut contaminer un million de litres d'eau potable. Le gouvernement reconnaît les conséquences à long terme nocives que les produits à base d'huile et de glycol peuvent avoir sur l'environnement; il a donc confié la gestion des déchets en fin de vie de ces produits à Recycle NB.

Notre modèle de programme insiste sur l'importance de travailler en partenariat avec l'industrie. En vertu de notre politique de responsabilité élargie des producteurs, l'industrie assume la responsabilité du cycle de vie de ses produits et collabore avec nous à l'élaboration du programme de gestion des déchets le plus efficace pour le Nouveau-Brunswick.

À la Commission, nous misons sur le succès du passé. Nous continuerons à œuvrer avec l'industrie pour protéger l'environnement, et ce en transformant des matières usées en nouveaux produits utiles.

Cette année, Recycle NB a accueilli trois nouveaux membres à sa Commission et a vu le départ de huit membres, dont le mandat était arrivé à terme.

Recycle NB tient à souligner l'apport des membres sortants et les remercie pour leur temps, leur expertise, leur expérience et leurs conseils. Leurs efforts ont contribué à assurer la bonne intendance des matières désignées. La nouvelle Commission de sept membres a l'intention de poursuivre dans la même voie.

Le président de la Commission,

Bryan Howell, Recycle NB « Recycle NB joue un rôle unique dans la gestion des déchets au Nouveau-Brunswick »



GOUVERNANCE DE LA COMMISSION

Composition et structure de la Commission

Le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux nomme les membres à Recycle NB conformément à l'article 4 du *Règlement sur les matières désignées* (Règlement du Nouveau-Brunswick 2008-54) afférent à la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*. Les membres de la Commission représentent toutes les régions de la province et les deux communautés linguistiques. Grâce à la diversité de leurs antécédents et de leurs expériences, les membres sont chacun en mesure d'apporter un point de vue unique au traitement des problèmes environnementaux qui touchent le Nouveau-Brunswick.

Les pouvoirs de la Commission sont établis à l'article 5 du *Règlement sur les matières désignées*. En gros, la Commission est chargée de déterminer la stratégie et les politiques de l'organisme, de fixer des objectifs pour la direction, d'approuver les budgets ainsi que de s'acquitter de ses obligations fiduciaires dans les domaines où le gouvernement provincial lui a confié la responsabilité d'intendance. La Commission exerce son rôle de surveillance des activités de Recycle NB au moyen des réunions ordinaires de la Commission et de ses sous-comités. La Commission a établi deux souscomités : le comité de direction, et le comité des finances et de l'audit. Les parties prenantes participent au fonctionnement de Recycle NB grâce des comités consultatifs de l'industrie établis par la Commission.

Membres de la Commission et mandats au 31 décembre 2013

En 2013, le mandat des membres suivants a expiré : Murray Driscoll, président, Paul Losier, vice-président, Thérèse Bourgeois, Paul Després, Roland Guitard, Phillip Jensen, Colombe Leblanc-King et Grace Losier.



Bryan Howell, président

Shediac Cape (N.-B.)

M. Howell est un ancien directeur général d'Encorp Atlantique maintenant à la retraite qui demeure actif dans l'élaboration de programmes de recyclage partout dans les Maritimes.

Mandat : du 18 juin 2009 au 17 juin 2015



Gildard Chiasson, vice-président

Bertrand (N.-B.)

M. Chiasson est un homme d'affaires à la retraite. Ancien maire de Bertrand de 1998 à 2008, il est actuellement président du Club de l'âge d'or de Bertrand.

Mandat : du 15 juin 2013 au 14 juin 2016



Nancy Daamen

Hardwood Ridge (N.-B.)

Mme Daamen s'occupe de la prestation de soins de santé aux aînés et de développement de services communautaires.

Mandat : du 21 septembre 2011 au 20 septembre 2014



Borden P. DeLong Brown's Flat (N.-B.)

M. DeLong est propriétaire-exploitant de Bor-Mar-Gar Printing et est actif dans divers organismes communautaires.

Mandat : du 21 septembre 2011 au 20 septembre 2014



Margaret Mayes

Salisbury (N.-B.)

Mme Mayes est propriétaire-exploitante d'une petite entreprise et une bénévole très active dans sa communauté.

Elle a siégé au conseil d'éducation du district 2. *Mandat : du 13 juillet 2012 au 12 juillet 2015*



Aline McLaughlin

Enterprise (N.-B.)

Mme McLaughlin est une enseignante à la retraite, et elle a été directrice du programme d'intervention précoce. Elle s'est impliquée au cours des années dans de nombreux organismes à but non lucratif.

Mandat : du 15 juin 2013 au 14 juin 2016



Maxime Lejeune

Pointe-Verte (N.-B.)

M. Lejeune, un ancien fonctionnaire, a été directeur général des Services communautaires et correctionnels au ministère de la Santé publique. Il a fait plusieurs mandats comme maire de Pointe-Verte.

Mandat : du 15 juin 2013 au 14 juin 2016

Réunions de la Commission

La Commission a tenu sept réunions en 2013. Les réunions ont eu lieu aux dates suivantes :

Date	Lieu
17 janvier	Fredericton
22 mars	Fredericton
16 mai	Miramichi (réunion ordinaire et assemblée générale annuelle)
21 juin	Fredericton
27 septembre	Fredericton
6 novembre	Fredericton
6 décembre	Fredericton

Présence aux réunions de la Commission

Le taux de présence aux réunions de la Commission a été de 96,4 %.

Membres actuels	Réunions (8)	Membres	Réunions (8)
Bryan Howell	8/8	Margaret Mayes	6/8
Gildard Chiasson	4/4	Aline McLaughlin	4/4
Nancy Daamen	6/8	Maxime Lejeune	3/4
Borden DeLong	8/8		
Membres sortants (en date de juin 2013)		
Murray Driscoll	4/4	Paul Despés	4/4
Phillip Jensen	2/2	Roland Guitard	4/4
Colombe Leblanc-King	4/4	Grace Losier	4/4
Thérèse Bourgeois	4/4	Paul Losier	3/4

Comité de direction

Recycle NB a approuvé la charte du comité de direction au début de 2011. Le comité est composé de quatre membres de la Commission (président et vice-président et deux autres membres). La Commission nomme les membres du comité par résolution. Le chef de la direction est membre d'office du comité.

Les attributions du comité sont les suivantes :

- Traiter les questions qui émergent entre les réunions ordinaires de la Commission.
- Donner une orientation stratégique générale et des conseils à la Commission.

Membres

- · Bryan Howell
- · Gildard Chaisson
- · Maxime Lejeune
- Aline McLaughlin

LETTRE AU Ministre COUP D'ŒIL SUR RECYCLE NB MESSAGE DU PRÉSIDENT GOUVERNANCE DE LA COMMISSION

L'ANNÉE En revue DÉFIS ET Possibilités ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Comité des finances et de l'audit

Recycle NB a approuvé la charte du comité des finances et de l'audit au début de 2011. Le comité est formé de quatre membres de la Commission nommés par une résolution de la Commission ainsi que du chef de la direction, qui est membre d'office.

Les attributions du comité à l'égard de la fonction finances sont les suivantes :

- Être les « yeux » de la Commission en matière de responsabilités fiduciaires.
- · Donner des conseils généraux à la direction au sujet du budget annuel.
- · Examiner les états financiers trimestriels.
- Examiner l'efficacité des systèmes de contrôle interne de l'organisme.
- Surveiller le respect des lois et des règlements applicables.
- Recommander des lignes directrices relatives à la politique de placement, lorsqu'il y a lieu.
- S'assurer de l'intégralité et de l'exactitude des rapports financiers.
- Étudier toute question financière qui relève raisonnablement de la compétence de la Commission.

Les attributions du comité à l'égard de la fonction d'audit sont les suivantes :

- Examiner et déterminer la structure et l'étendue de la fonction d'audit interne
- Examiner l'étendue et l'approche en matière d'audit de l'auditeur externe.
- Examiner le rendement de l'auditeur externe et recommander sa nomination ou son renvoi.
- Étudier toute question d'audit qui relève raisonnablement de la compétence de la Commission.

Membres

- Brvan Howell
- Aline McLaughlin
- Nancy Daamen
- · Borden P. Delong

Comités consultatifs de l'industrie

Les parties prenantes de l'industrie sont invitées à participer à la gestion des programmes de recyclage par l'entremise des comités consultatifs de l'industrie pour les pneus et la peinture, comités qui sont présidés par un membre de la Commission de Recycle NB. Ce régime de gouvernance offre à la Commission de Recycle NB la possibilité de profiter des connaissances et des conseils des parties prenantes au sujet des différentes questions et initiatives relatives aux programmes de la manière la plus efficiente et la plus équitable possible. Les membres des comités consultatifs de l'industrie se réunissent régulièrement pour aider la Commission à s'acquitter de son mandat de surveillance des programmes. Ces comités offrent à la Commission une occasion unique de communication bilatérale et directe avec les deux industries et leurs parties prenantes. Les réunions sont l'occasion de discuter ouvertement des commentaires, des préoccupations et des suggestions exprimés et d'élaborer des solutions innovatrices pour surmonter les défis actuels et éventuels. La collaboration qu'offrent de tels partenariats avec les parties prenantes permet à la Commission de Recycle NB d'entendre, d'évaluer et d'appliquer régulièrement une diversité de points de vue.

Programme d'intendance des pneus Membres du comité consultatif de l'industrie

- Recycle NB Margaret Mayes, présidente
- Recycle NB Jamie Seamans, gestionnaire du programme d'intendance des pneus
- Détaillants de pneus Atlantic Tire Dealers Association, Frank Connor, directeur général
- Concessionnaires d'automobiles Association des concessionnaires d'automobiles du Nouveau-Brunswick, Jane Young, directrice générale
- Commissions de gestion des déchets solides Commission des déchets solides Restigouche, lan Comeau, directeur général
- Transporteur et transformateur Tire Recycling Atlantic Canada Corporation, Stephen Richardson, directeur de l'usine

Programme d'écologisation de la peinture Membres du comité consultatif de l'industrie

- Recycle NB Margaret Mayes, présidente
- Recycle NB Pat McCarthy, gestionnaire du programme d'écologisation de la peinture
- Propriétaires de marque Tim Dietrich, Home Hardware, directeur, ventes au détail
- Mandataire de peinture Product Care Association*, Mark Kurschner, président
- Commissions de gestion des déchets solides Commission des déchets solides Nepisiguit-Chaleur Raymond Bryar, directeur général
- Détaillants de peinture Canada Atlantique, Conseil canadien du commerce de détail, Jim Cormier, directeur
- Transformateur Division du recyclage, Société Laurentide, Mario Clermont, directeur général
- Transporteur Hebert's Recycling Inc**, Kevin Sargent, président

* Remplaçant désigné : Mannie Cheung ** Remplaçant désigné : Kevin Landry

L'ANNÉE EN REVUE

Recycle NB a poursuivi ses efforts pour veiller à ce que les matières désignées par le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux soient gérées d'une façon qui assure un environnement propre et sain.

Élaboration du Programme de récupération de l'huile et du alvcol

La priorité de l'année 2013 pour Recycle NB a été la mise en œuvre d'un nouveau programme de récupération de l'huile et du glycol pour la province. Se fondant sur la réputation et le succès du programme en vigueur au Québec, l'industrie a retenu La Société de gestion des huiles usagées (SOGHU) pour mettre au point un programme en son nom.

Chaque entreprise qui commercialise des huiles lubrifiantes et des filtres à huile sous un nom de marque doit mettre en place un système de récupération et de recyclage de l'huile et du glycol usagés, de leurs contenants et des filtres à huile usagés, ou se joindre à une organisation qui le fera au nom de ses membres. La SOGHU a donc créé SOGHUOMA comme organisme sans but lucratif du Nouveau-Brunswick qui répond à l'exigence du *Règlement sur les matières désignées* du Nouveau-Brunswick en ce qui concerne la gestion en fin de vie des déchets d'huile et de glycol, de leurs contenants et des filtres à huile usagés.

Le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux s'est joint à SOGHUOMA et à Recycle NB pour l'annonce du programme en octobre. La Commission de Recycle NB a approuvé le plan de gestion du programme en novembre, avec janvier 2014 comme date cible pour la mise en service du programme.

Faits saillants du programme d'intendance des pneus

La présence sur les marchés à valeur ajoutée des produits du programme d'intendance des pneus a continué à s'élargir durant l'année grâce à l'agrandissement des installations de fabrication à la TRACC. L'entreprise s'attend donc à augmenter ses effectifs considérablement à l'usine de Minto. L'amélioration des techniques de moulage par injection découle essentiellement de la demande soutenue pour des bardeaux d'ardoise synthétiques de qualité fabriqués à partir de matières recyclées.

Faits saillants du programme d'écologisation de la peinture

Cette année, nous tenons à reconnaître les efforts de Product Care pour trouver des installations de recyclage appropriées vers lesquelles acheminer les contenants de peinture et s'assurer que les contenants y sont effectivement envoyés. Le tableau qui suit montre la quantité de contenants en métal et en plastique qui a été récupérée en 2013.

Contenants de métal et de plastique recueillis et recyclés en 2013

Type de contenant	Recueillis et recyclés (en tonnes)
Métal	54,35
Seaux en plastique (PEHD 2)	2,83
Contenants de peinture en plastique (polypropylène)	4,86

La quantité de contenants recyclée montre l'efficacité du programme et la tendance positive vers l'atteinte des buts du programme.

Projet de recyclage communautaire



Recycle NB a eu le plaisir de poursuivre son partenariat avec Habitat pour l'humanité. Durant l'année, l'organisme a donné des bardeaux de toiture et de la peinture pour un projet à Fredericton. L'objectif d'Habitat pour l'humanité est de construire des logements sécuritaires et abordables et de favoriser l'accession à la propriété comme un moyen de briser le cycle de la pauvreté. Le principal objectif de notre partenariat est de construire des logements abordables pour des familles à faible revenu et de donner une nouvelle vie à des produits recyclés fabriqués à partir de peinture résiduelle et de pneus usés.

Il faut surmonter de nombreux défis pour exécuter un programme d'une telle complexité et aider les personnes les plus démunies. Recycle NB et les intervenants

de l'industrie sont très heureux de pouvoir contribuer à une cause aussi louable. Voilà une autre façon pour Recycle NB de s'assurer que la véritable valeur des ressources « usées » est reconnue dans la province.

L'appui du public à l'égard des projets est extrêmement positif. Les gens continuent à être agréablement surpris par la qualité élevée et l'apparence attrayante des bardeaux de toiture composites et de la peinture recyclée.

Reconnaissance de la campagne sur la pression des pneus

Encore une fois cette année, Recycle NB a collaboré avec Canadian Tire et l'Association canadienne de l'industrie du caoutchouc pour offrir des cliniques de vérification de la pression des pneus partout dans la province au cours de la Semaine de la réduction des déchets.

Nous voulions rappeler aux gens du Nouveau-Brunswick que le maintien de la bonne pression dans les pneus de leur véhicule contribue à la réduction des déchets et à la sécurité du véhicule. C'est un petit geste qui va loin. L'Association canadienne de l'industrie du caoutchouc estime que les Canadiens et Canadiennes gaspillent environ 643 millions de litres d'essence par année en raison de pneus mal gonflés. Or, cela représente l'émission dans l'atmosphère de 1 million de tonnes de dioxyde de carbone - un gaz de serre nuisible.

La campagne a remporté un prix MarCom Or dans la catégorie Communications/Relations publiques/Événements spéciaux. Plus de 6 500 campagnes produites aux États-Unis, au Canada et ailleurs étaient en lice pour le concours de 2013, dont les prix sont décernés par l'Association of Marketing and Communication Professionals.



DÉFIS ET POSSIBILITÉS

RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (REP)

Le concept de la responsabilité élargie des producteurs (REP) n'est pas nouveau. Cela fait plus d'une décennie que de nombreux gouvernements partout dans le monde l'appliquent. Selon le principe de la REP, le producteur est responsable du produit tout au long de son cycle de vie. Le producteur assume donc la responsabilité financière et physique de la gestion des déchets de ses produits.

Aperçu sur la responsabilité élargie des producteurs (REP)

Le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) a adopté le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP), ce qui a incité de nombreuses provinces à chercher activement des moyens d'explorer et de promouvoir les programmes de REP.

Recycle NB a mis en œuvre un programme de responsabilité élargie des producteurs pour la peinture en 2009. Un programme similaire pour la récupération de l'huile et du glycol sera lancé en 2014.

L'intention est de graduellement adopter des programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les produits et matières prioritaires. Toutefois, étant donné la complexité et la compétitivité des marchés mondiaux et nationaux, il se pourrait que, dans un marché restreint comme celui du Canada, les signaux envoyés aux producteurs ne soient pas assez puissants pour faire entrer la dimension environnementale dans la conception des produits et la gestion de la chaîne d'approvisionnement.

Pour appuyer les objectifs environnementaux de la responsabilité élargie des producteurs, d'autres mesures pourraient donc être nécessaires, par exemple l'écoétiquetage, des restrictions sur les substances dangereuses, des normes et règlements sur la teneur en matières recyclées, des politiques d'approvisionnement écologique, des ententes de performance environnementale ou des ententes volontaires ainsi que diverses autres possibilités (normes, interdictions, directives, outils éducatifs). Recycle NB continue à œuvrer en vue d'un avenir où la fabrication propre, la prévention de la pollution et le concept de zéro déchet sont des objectifs courants dans toutes les industries.

LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS :

Dans un système de gestion des déchets typique, les contribuables assument les coûts



La responsabilité élargie des producteurs transfère le coût de la gestion des déchets des contribuables aux producteurs



PAYÉ PAR

Application de la responsabilité élargie des producteurs (REP)

Le fondement du principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP) est un transfert de responsabilité des gouvernements et des municipalités aux producteurs de biens. Les programmes de REP modifient l'équilibre traditionnel des responsabilités à l'égard de la gestion des déchets parmi les fabricants et les importateurs de biens de consommation, les consommateurs et les gouvernements. Tous les programmes de REP incluent les producteurs et les importateurs de biens fabriqués dans la destion des déchets en fin de vie de leurs produits. Cette forme de gestion responsable des produits encourage l'efficience des systèmes, ce qui peut avoir de réels avantages pour la population du Nouveau-Brunswick. Lorsqu'il élabore des règlements relatifs à la REP, le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit toujours s'assurer de la participation des parties prenantes de l'industrie au processus. Chaque article d'un règlement visant un produit donné doit être soigneusement soupesé, puisqu'il est susceptible d'établir une norme pour de futures initiatives. Au bout du compte, la responsabilité élargie des producteurs décharge les autorités locales et les contribuables des conséquences juridiques, physiques et socioéconomiques de la gestion des déchets.

Avantages de la responsabilité élargie des producteurs (REP)

Les programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) :

- Transfèrent les coûts de fin de vie des municipalités et des contribuables aux producteurs et à d'autres dans la chaîne de production.
- Procurent aux producteurs ayant des coûts élevés de gestion en fin de vie un incitatif et une occasion de repenser leur produit afin d'abaisser ces coûts le plus possible.
- Créent des mesures incitatives qui amènent les producteurs à retirer des substances toxiques de leurs produits et à adopter une conception plus écologique des produits.
- Encouragent l'innovation dans les techniques de recyclage, ce qui peut mener à la réduction du coût des produits pour les consommateurs.
- Créent un cadre solide pour l'élaboration continue de programmes sans qu'il soit nécessaire pour le gouvernement d'adopter d'autres mesures législatives.
- Contribuent à réduire l'empreinte carbonique grâce à l'utilisation accrue de matières recyclées.
- Mettent le Nouveau-Brunswick sur la voie de zéro déchet.







DÉCHETS ÉLECTRONIQUES

Un déchet électronique est tout matériel électronique qui est devenu inutilisable ou rendu en fin de vie. Les déchets électroniques comprennent des articles comme les téléviseurs, les postes de radio et les chaînes stéréo, les télécopieurs, les photocopieurs, les ordinateurs et les moniteurs, les imprimantes, les cartes de circuits imprimés et les fours à micro-ondes.

Chaque année, 50 millions de tonnes de déchets électroniques sont déversées dans les sites d'enfouissement de la planète. Or, une grande partie de ces déchets électroniques contient des substances nocives, dont le plomb, le mercure et le cadmium ne sont que quelques exemples. Ces substances polluent l'environnement et constituent un risque pour la santé. Les déchets électroniques contiennent aussi des métaux de valeur qui pourraient être recyclés, comme de l'or et du cuivre.

Le manque de possibilités pour le recyclage des déchets électroniques préoccupe les gens du Nouveau-Brunswick, et de nombreux citoyens pressent Recycle NB de mettre en œuvre un programme de réduction des déchets pour ce type de matières.

À notre avis, les gens du Nouveau-Brunswick sont prêts à appuyer un autre programme de REP similaire au programme visant la peinture. Le vif succès du programme d'écologisation de la peinture confirme que le public comprend comment fonctionnent les programmes de REP. Avec la collaboration des industries concernées, le recyclage des déchets électroniques rapprochera le Nouveau-Brunswick de son but d'aller au-delà des déchets.

EMBALLAGE ET PAPIER IMPRIMÉ

En 2005, le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) a mis sur pied un groupe de travail sur la responsabilité élargie des producteurs (REP) en lui confiant le mandat de donner des conseils sur l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de REP au Canada.

Le groupe de travail a déterminé que l'emballage, qui constitue une partie importante du flux des déchets au Canada, est une priorité en ce qui concerne les programmes de REP. En fait, le plan d'action pancanadien de 2009 pour la responsabilité élargie des producteurs (REP) engage tous les gouvernements à travailler en vue de l'établissement de programmes de REP fonctionnels en matière d'emballage (entre autres) dans un délai de six ans et énonce des principes généraux et des recommandations à l'intention des autorités de réglementation et des concepteurs de programmes provinciaux et territoriaux pour la réglementation, l'élaboration, la conception et la mise en œuvre de programmes de REP uniformes à la grandeur du Canada.

Le Manitoba, l'Ontario et le Québec sont dotés de programmes d'intendance pour l'emballage et le papier imprimé. La Colombie-Britannique prévoit lancer un tel programme en 2014.

À titre d'organisme chargé de superviser les matières désignées au Nouveau-Brunswick, Recycle NB collaborera avec le gouvernement provincial et les administrations municipales de la province, les autres provinces atlantiques, l'industrie et les parties prenantes pour évaluer la meilleure approche à adopter en ce qui concerne la gestion des déchets d'emballage et de papier imprimé.

ÉDUCATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC

Recycle NB gère les programmes de recyclage des matières désignées par le ministre de l'Environnement. Le succès de tels programmes dépend des gens du Nouveau-Brunswick, qui doivent être convaincus que le recyclage est important et l'intégrer à leurs habitudes quotidiennes.

Nous ne pouvons pas attirer toute la population de la même manière. Nous devons déterminer nos auditoires cibles pour chaque programme, puis élaborer des plans de marketing et de communications à leur intention. Nous devons savoir comment notre clientèle prend ses décisions et répond aux questions clés qui se posent à elle.

Les plans de marketing et de communications intégrés sont axés sur la clientèle visée. Fondés sur la recherche, ils font en sorte que le bon message est transmis aux bonnes personnes au bon moment. Un tel plan relie les gens et les budgets aux meilleurs canaux de distribution afin d'atteindre les auditoires cibles.

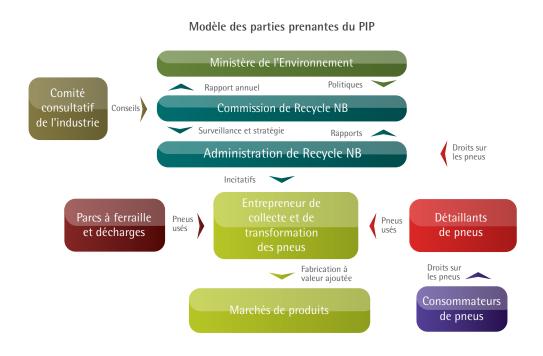
Il n'est pas facile de changer les comportements; le marketing social est le moyen qui offre les meilleures chances de réussir. Nous continuerons à inciter les gens du Nouveau-Brunswick à intégrer le recyclage à leurs habitudes quotidiennes.

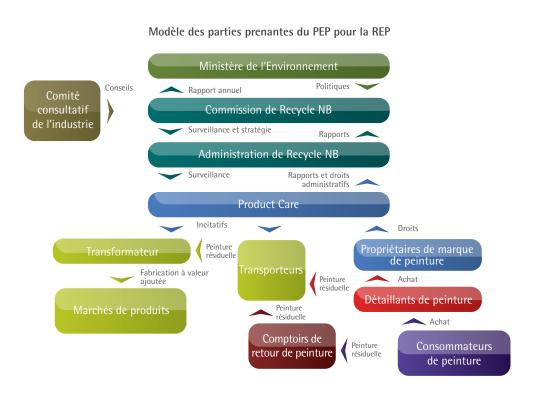
Les efforts durant l'année ont surtout porté sur l'élaboration d'un plan de communication et de marketing visant à renseigner les propriétaires de marque, les détaillants et la population du Nouveau-Brunswick, en particulier les mécaniciens du dimanche, sur le nouveau programme de récupération de l'huile et du glycol et sur son fonctionnement.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

FACILITER LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Recycle NB voit à ce que ses programmes offrent des solutions accessibles et généralisées pour le recyclage de toutes les matières désignées et continuera à travailler à l'objectif global d'un Nouveau-Brunswick sans déchets.





PROGRAMME D'INTENDANCE DES PNEUS (PIP)

Faits saillants

Le Règlement sur les matières désignées (Règlement du Nouveau-Brunswick 2008-54) afférent à la Loi sur l'assainissement de l'environnement est entré en vigueur le 1er mai 2008. Le règlement a créé Recycle NB et, du même coup, les droits et obligations de la Commission d'intendance des pneus du Nouveau-Brunswick ont été

transférés à la nouvelle

entité.

inj

Depuis la mise en œuvre du programme de recyclage des pneus du Nouveau-Brunswick en 1996, l'équivalent de plus de 16 millions de pneus hors d'usage a été recyclé pour être transformé en nouveaux produits à valeur ajoutée grâce au programme.

Un élément essentiel du succès continu du programme est la capacité de la Tire Recycling Atlantic Canada Corporation (TRACC) de trouver et de développer de nouveaux marchés clés pour les produits recyclés, ce qui augmente la quantité de caoutchouc dont elle a besoin pour répondre à la demande croissante des consommateurs. Comme la TRACC utilise de plus en plus de caoutchouc chaque année pour répondre à la demande des marchés, il se pourrait que le caoutchouc provenant des pneus usés du Nouveau-Brunswick en vienne à ne plus suffire pour satisfaire à ses besoins.

L'expansion du marché des bardeaux de toiture Moderne Slate par la TRACC est un bon exemple. La TRACC produit des millions de bardeaux chaque année. Une entente conclue avec un important distributeur de produits domiciliaires continue à assurer à la TRACC un accès sans précédent à l'un des réseaux d'approvisionnement les mieux intégrés en Amérique du Nord. Ce développement à lui seul pourrait augmenter de façon considérable le carnet de commandes des bardeaux fabriqués par la TRACC. Une conséquence directe sera la nécessité non seulement d'accroître la capacité de fabrication, mais aussi d'augmenter la maind'œuvre pour faire fonctionner l'équipement nouvellement installé. Le principal défi pourrait bien s'avérer être l'approvisionnement en matières recyclées. Le programme d'intendance des pneus travaille pour les gens du Nouveau-Brunswick

aussi bien en réduisant les déchets qu'en créant des avantages à long terme sur les plans de l'environnement et de l'économie ici même dans la province.

La présence sur les marchés à valeur ajoutée des produits du programme d'intendance des pneus a continué à s'élargir durant l'année grâce à de nouvelles installations de fabrication à la TRACC. L'entreprise s'attend donc à augmenter ses effectifs considérablement à l'usine de Minto. L'amélioration des techniques de moulage par injection découle essentiellement de la demande soutenue pour des bardeaux d'ardoise de qualité fabriqués à partir de matières recyclées.

Responsabilité élargie des producteurs (REP) et pneus hors route

Les pneus hors route sont les pneus dont sont éguipés les véhicules comme les tracteurs agricoles, les chargeuses frontales et les énormes camions à benne basculante de l'industrie minière. Les pneus hors route sont conçus pour être utilisés dans des conditions de travail extrêmement rudes. Ces pneus peuvent avoir un diamètre gigantesque et un poids énorme, ce qui les rend difficiles à manipuler et à transporter. Par ailleurs, la solidité sur le terrain des pneus hors route présente également des défis importants sur le plan du recyclage. Enfin, tout comme les pneus plus petits utilisés sur les véhicules routiers, l'entreposage des pneus hors route peut constituer une menace pour l'environnement pour toutes sortes de raisons, dont le danger d'incendie et le risque de propagation du virus du Nil occidental.

De sa propre initiative, l'Atlantic Tire Dealers Association (ATDA) a démarré le 1er janvier 2010 un programme de recyclage des pneus hors route pour le compte des détaillants de pneus hors route du Nouveau-Brunswick. En vertu de ce programme de REP volontaire, des droits de recyclage selon un barème progressif sont facturés aux consommateurs en fonction de la dimension et du poids combinés des pneus hors route qu'ils achètent. Les détaillants utilisent les fonds perçus pour contribuer aux coûts de recyclage des pneus hors route à l'usine de la TRACC à Minto, qui les transforme en produits à valeur ajoutée très recherchés comme le paillis SuperShred. Recycle NB continue à

collaborer avec l'Atlantic Tire Dealers Association à l'élaboration d'un programme de REP pour les pneus.

Réalisations

Le ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick a confié à Recycle NB le mandat d'organiser un programme de gestion de produits pour les pneus hors d'usage. Grâce au programme d'intendance des pneus, Recycle NB offre un mécanisme qui permet à tous les détaillants de pneus au Nouveau-Brunswick de se conformer au *Règlement sur les matières* désignées. Le règlement vise quiconque vend des pneus neufs dans la province.

Ventes de pneus en 2013

Il y a plus de 700 détaillants de pneus titulaires d'une immatriculation au Nouveau-Brunswick. Il incombe à chaque titulaire de percevoir, au point de vente, un droit de recyclage sur chaque pneu neuf vendu. Les détaillants versent les droits perçus à Recycle NB, qui à son tour finance les activités de collecte, de transport et de recyclage des pneus usés.

Le programme est conçu pour être autosuffisant et reçoit son financement à même les ventes de pneus neufs au Nouveau-Brunswick.

Pneus vendus (équivalents de pneu de passager) : 1 099 000 (contre 1 062 000 en 2012)

Collecte de pneus en 2013

Chaque pneu hors d'usage déposé chez un détaillant de pneus du Nouveau-Brunswick doit être ramassé et envoyé à l'usine de recyclage de la TRACC à Minto pour la fabrication de produits à valeur ajoutée. Recycle NB surveille de près les taux de collecte afin d'assurer des règles du jeu équitables pour tous les détaillants de pneus de la province.

Pneus ramassés (équivalents de pneu de passager) : 1 026 000 (contre 1 063 000 en 2012)

Taux de récupération des pneus : 93,4 % (100,1 % en 2012)









Transformation des pneus en 2013

En vertu du système de redevances de déversement établi entre la TRACC et le gouvernement du Nouveau-Brunswick, les coûts de transformation des pneus sont payés une fois que les pneus hors d'usage ramassés sont comptabilisés dans les stocks de la TRACC. Les avantages d'un tel système sont notamment de réduire les frais d'administration et la fréquence des vérifications des stocks. De plus, l'entente est un premier pas positif pour faire du programme d'intendance des pneus un programme de responsabilité élargie des producteurs.

Année	2010	2011	2012	2013
Pneus vendus*	1 125 000	1 088 000	1 062 000	1 099 000
Pneus ramassés*	1 149 000	1 074 000	1 063 000	1 026 000
Taux de récupération	102,1 %	98,7 %	100,1 %	93,4 %

^{*}Exprimé en équivalents de pneu de passager (EPP), où 1 EPP représente environ 10 kg.

Assurance de la qualité

Recycle NB est déterminé à faire en sorte que le degré de qualité des services offerts par le programme réponde aux besoins de la population du Nouveau-Brunswick.

Pour assurer la qualité du programme d'intendance des pneus, Recycle NB :

- analyse les rétroactions et prend des mesures pour améliorer le programme;
- analyse le plan de gestion du programme en vue d'améliorer son exécution;
- analyse les tendances et les habitudes;
- fait des comparaisons avec d'autres programmes semblables en vigueur ailleurs.

Recycle NB continue à optimiser ses efforts et ses ressources en collaborant avec d'autres provinces à la vérification des détaillants de pneus par son appartenance à l'Association canadienne des organismes de recyclage des pneus (CATRA).

Durant l'année, Recycle NB a effectué la vérification de 24 détaillants de pneus; aucune constatation importante n'a découlé de ces vérifications. Recycle NB a élaboré pour le programme d'intendance des pneus un plan de gestion préliminaire qu'elle a soumis au comité consultatif de l'industrie des pneus pour obtenir ses rétroactions avant son examen par la Commission de Recycle NB. Le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux a approuvé le plan de gestion du programme d'intendance des pneus le 24 octobre 2011. Le plan de gestion des pneus usés approuvé peut être consulté en ligne à www.recyclenb.com.



PROGRAMME D'ÉCOLOGISATION DE LA PEINTURE (PEP)

Perspective historique

Le Règlement sur les matières désignées (Règlement du Nouveau-Brunswick 2008-54) afférent à la Loi sur l'assainissement de l'environnement est entré en vigueur le 1er mai 2008. Le règlement a créé Recycle NB et lui a confié la responsabilité du programme

> d'écologisation de la peinture, le premier programme de responsabilité élargie des producteurs (REP) au Nouveau-Brunswick.

> > Avec l'approbation du comité consultatif de l'industrie de la peinture de la Commission, en juin 2008, Recycle NB a retenu la Product Care Association (Association des

producteurs responsables) comme mandataire des propriétaires de marque immatriculés en vertu du programme visant la peinture. Product Care a mis au point le programme d'écologisation de la peinture du Nouveau-Brunswick pour le compte de l'industrie de la peinture en réponse au *Règlement sur les matières désignées* du Nouveau-Brunswick. Recycle NB a approuvé le premier plan du programme le 1er avril 2009 pour une période de trois ans.

Le plan de gestion de la peinture a été renouvelé en août 2012; il peut être consulté en ligne à www. recyclenb.com.

Certification ÉcoLogo

Le concept de construction verte va au-delà de l'utilisation de produits recyclés dans la construction; il s'agit d'utiliser des produits recyclés certifiés. La certification aide les consommateurs à repérer les produits les plus écologiques et les plus sûrs pour l'environnement. On compte plusieurs marques internationales de reconnaissance de la qualité pour l'environnement. Toutefois, il existe seulement deux certifications principales en Amérique du Nord : Écologo et Green Seal. L'industrie considère les deux certifications comme des marques de leadership environnemental.

Les produits de peinture recyclés tels que Boomerang et Rona Eco sont fabriqués à partir des restants de peinture et de teinture pour usage domestique qui ont été récupérés. Pour garantir la qualité de ces produits, environ 1 % de peinture neuve est ajouté pour que le lustre, la viscosité et le temps de séchage soient adéquats et uniformes.

Les émissions de composés organiques volatils (COV) des produits de Boomerang et de Rona Eco sont très faibles, ce qui leur a valu la certification ÉcoLogo. Ces produits sont écologiques sous tous les rapports. En effet, les contenants sont fabriqués à partir de plastique recyclé, et les étiquettes sont imprimées sur du papier certifié par le Forest Stewardship

Council. Il n'est donc pas étonnant que les processus de certification progressistes de ces produits continuent à susciter une attention et un intérêt bien mérités.



Réalisations

Le plan d'écologisation de la peinture offre aux parties prenantes de l'industrie le cadre nécessaire au fonctionnement d'un système de recyclage transparent qui rend des comptes à toutes les parties intéressées.

En vertu du modèle de la responsabilité élargie des producteurs (REP), les dépenses engagées par le programme pour les coûts reliés à la surveillance, aux communications, à la vérification et à l'administration générale ainsi que toute autre dépense connexe sont pleinement remboursées par Product Care selon le principe du recouvrement des coûts. Recycle NB ne reçoit aucun financement du gouvernement pour le programme d'écologisation de la peinture.

Ventes et collecte de peinture

La Product Care Association est tenue en vertu du *Règlement sur les matières désignées* de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* de fournir des données sur les ventes et la collecte de peinture pour l'année civile 2013.

Ventes de peinture

La majeure partie de la peinture achetée est utilisée aux fins prévues, mais il arrive que le consommateur doive se débarrasser d'une partie inutilisée de la peinture qu'il s'est procurée. Pour financer les activités de recyclage du programme d'écologisation de la peinture, le prix de chaque contenant comprend un droit de recyclage pour la peinture achetée chez l'un des plus de 500 détaillants de peinture de la province. Au 31 décembre 2013, on comptait 76 propriétaires de marque immatriculés auprès du programme d'écologisation de la peinture, soit 7 de plus que l'année précédente. Les propriétaires de marque versent les droits de recyclage perçus à Product Care en fonction des volumes de vente. Product Care s'occupe de la gestion des activités conformément au plan de gestion approuvé.

Les membres du programme ont rapporté avoir vendu 2 222 231 unités de produits visés par le programme pour un volume liquide estimé à 5 491 670 litres, ce qui représente des ventes moyennes de plus de 15 000 litres de peinture par jour. En 2012, on avait signalé la vente de 2 023 822 millions de contenants représentant 5 212 841 millions de litres.



Année	Peinture vendue (unités)	Volume liquide estimé
2013	2 222 231	5 491 670
2012	2 023 822	5 212 841
2011	1 888 405	5 129 399
2010	2 028 487	5 725 316



Collecte de la peinture

Grâce au programme d'écologisation de la peinture, les propriétaires et les entreprises peuvent rapporter leurs restes de peinture et de nombreux types de teintures, de vernis et d'aérosols à l'un des nombreux comptoirs de retour de la province. Au lancement du programme le 1er avril 2009, on comptait 46 comptoirs de retour de la peinture participants. Au 31 décembre 2013, il y avait 59 comptoirs de retour. Le nombre de comptoirs de retour montre que le programme continue de faciliter l'accès au recyclage de la peinture partout dans la province. Il est donc facile pour tous les gens du

Nouveau-Brunswick de participer à la protection de l'environnement en recyclant leur peinture résiduelle.

Les comptoirs de retour comprennent les détaillants, les commissions de gestion des déchets solides (incluant des journées de collecte spéciales) et les centres de remboursement (pour les bouteilles consignées). Le programme fournit aux comptoirs de retour des bacs de récupération réutilisables et autres récipients tels que des barils. Un transporteur sous contrat ramasse les bacs remplis aux lieux de collecte et

les remplace par des bacs vides. Le transporteur regroupe les bacs remplis à son entrepôt et, lorsque la quantité ramassée forme un plein chargement, il expédie cette peinture résiduelle aux transformateurs en vue de son recyclage.

Au total, 236 749 litres de peinture ont été ramassés durant l'année. Le volume de peinture résiduelle traitée durant l'année et la méthode d'élimination sont résumés dans le tableau suivant :

Pourcentage de peinture résiduelle selon la méthode d'élimination

Méthode	Volume (litres)	Pourcentage
Réutilisation (grâce au programme d'échange de peinture)	673	0,3 %
Recyclage	164 499	74,5 %
Site d'enfouissement	25 215	11,4 %
Récupération d'énergie	30 340	13,8 %
Total	220 726*	100 %

*Le volume total comprend uniquement les produits de peinture traités durant l'année.

Les comptoirs de retour et les participants au programme peuvent être fiers du fait que le taux de matières rapportées qui ne sont pas visées par le programme compte parmi les plus faibles de tous les programmes de recyclage de peinture du Canada. Les matières non visées par le programme, qui consistent généralement dans des déchets ménagers dangereux, peuvent faire augmenter les coûts d'exploitation de façon considérable, coûts qui sont ensuite refilés aux consommateurs de peinture.





Débouchés pour la peinture recyclée

Les gens du Nouveau-Brunswick cherchent constamment des moyens de réduire leurs déchets et de consommer de manière responsable. Notamment, de nombreux consommateurs conscientisés recherchent de la peinture recyclée pour leurs besoins en décoration.

Les marchés de la peinture recyclée connaissent une croissance très rapide, surtout en raison des politiques d'approvisionnement écologique adoptées par les entreprises. L'approvisionnement respectueux de l'environnement, appelé « approvisionnement écologique », désigne le fait de choisir des biens et des services dont l'impact sur l'environnement est moindre.

Pour prévenir la production de déchets et la pollution, les entreprises doivent prendre en compte l'impact environnemental en plus du prix, du rendement et d'autres facteurs habituellement envisagés dans leurs décisions d'achat. En vertu de sa politique d'approvisionnement écologique, l'entreprise évalue les conséquences sur l'environnement qu'un produit peut avoir à chaque étape de son cycle de vie. L'évaluation doit prendre en considération les coûts de l'obtention des matières premières ainsi que de la fabrication, du transport, de l'entreposage, de la manutention, de l'utilisation et de l'élimination du produit.

En plus d'offrir une valeur exceptionnelle et des avantages pour l'environnement, la valeur ajoutée de la peinture est un aspect qui joue un rôle de plus en plus important dans le développement d'une « économie verte ». Recycle NB a confiance dans les perspectives qui s'ouvrent pour la peinture recyclée. L'organisme continuera à encourager les consommateurs à utiliser des produits écologiques pour leurs besoins en décoration.

La majeure partie des déchets qui sont envoyés dans les sites d'enfouissement est générée par les secteurs institutionnel, commercial et industriel (ICI). Recycle NB cherchera à promouvoir auprès des secteurs ICI la nécessité de plus en plus pressante d'adopter des politiques



PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION DE L'HUILE ET DU GLYCOL

Faits saillants

L'huile usagée et le glycol constituent une source importante de déchets liquides au Nouveau-Brunswick. Un litre d'huile peut contaminer un million de litres d'eau. Cependant, une fois recyclés. la plupart de ces produits peuvent être utilisés à de nombreuses reprises. En recyclant et en éliminant ces produits correctement, nous contribuons à protéger l'environnement et à réduire la quantité de déchets envoyée dans nos sites d'enfouissement.

Dans le cadre des efforts qui se poursuivent pour protéger la propreté et la salubrité de l'environnement de la province, le gouvernement a instauré un nouveau programme de recyclage pour l'huile et le glycol. Le 24 octobre 2012, il a approuvé le Règlement 2012-92 en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*. En vertu de ce règlement, l'huile, les filtres à huile, les contenants d'huile, le glycol et les contenants de glycol sont des matières désignées qui doivent être visées par un plan d'intendance.

Réalisations

À l'instar du programme d'écologisation de la peinture, le programme de récupération de l'huile et du glycol est un programme de responsabilité élargie des producteurs (REP). En conséquence, les producteurs doivent gérer et payer les coûts de la gestion des déchets en fin de vie de leurs produits. En plus de décharger les municipalités et les contribuables du coût du recyclage, les programmes de REP incitent l'industrie à concevoir des produits qui occasionnent des coûts d'élimination et des risques liés au recyclage moins élevés. La Commission de Recycle NB a approuvé le plan d'écologisation de l'huile

et du glycol du Nouveau-Brunswick 2014-2017 le 6 novembre 2013.

Au lieu de demander à chaque propriétaire de marque d'établir son propre programme de récupération, l'industrie a formé La Société de gestion des huiles usagées Atlantique / Atlantic Used Oil Management Association (SOGHUOMA). SOGHUOMA exploitera un programme de récupération de l'huile et du glycol pour la province au nom de ses membres, qui sont les propriétaires de marque et les premiers importateurs de matières désignées à base d'huile et de glycol.

Le fait d'avoir un seul programme et un seul mandataire présente de nombreux avantages, notamment la réalisation d'économies, le maintien de règles du jeu équitables pour l'industrie et un accès à des points de récupération pour les consommateurs à l'échelle de la province. La date d'entrée en vigueur du programme est le 1er janvier 2014.

À l'heure actuelle, 120 propriétaires de marque sont immatriculés en vertu du programme.

ACCROÎTRE L'ÉDUCATION ET LA SENSIBILISATION DU PUBLIC

Recycle NB met l'accent sur l'éducation de la population du Nouveau-Brunswick à l'égard de l'environnement pour l'aider à comprendre que les déchets sont une ressource précieuse, tout en soulignant que le recyclage est une solution de rechange viable à leur élimination.









Réalisations

Semaine de la réduction des déchets

Depuis 2001, une coalition de groupes non gouvernementaux, de groupes écologiques à but non lucratif et de gouvernements à travers le Canada organise la Semaine de la réduction des déchets.

Le message de la Semaine de la réduction des déchets invite tous les Canadiens à agir en adoptant des choix qui tiennent compte de l'environnement. La réduction des déchets est l'une des solutions aux nombreux défis environnementaux que sont, par exemple, le changement climatique, la pollution de l'eau et la préservation des ressources naturelles.

Pour souligner la semaine, nous avons réalisé une campagne multimédia visant à encourager le recyclage des restes de peinture. Cette année, nous avons concentré nos efforts dans la région du Grand Moncton sous forme d'annonces à la radio et dans les journaux, de promotion sur le site Web, d'annonces sur le Web et de publipostage pour encourager les propriétaires à recycler leurs restes de peinture.

Avec la permission du ministère de l'Éducation, Recycle NB a distribué des renseignements et des affiches sur le *Défi Recycle mon cell aux écoles, aux collèges et aux universités du*Nouveau-Brunswick. L'Association canadienne des télécommunications sans fil commandite le programme, qui lance des défis aux élèves de la maternelle aux étudiants de niveau postsecondaire pour recycler le plus grand nombre d'appareils sans fil et d'accessoires possible. En plus de faire quelque chose de bon pour l'environnement, les jeunes peuvent gagner la somme de 500 \$ pour la réalisation d'initiatives vertes à leur école.

Maintenir la pression recommandée dans les pneus de son véhicule est une stratégie gagnante.Une pression trop basse des pneus peut compromettre la sécurité du véhicule, contribue au réchauffement climatique et augmente la consommation d'essence. Vérifier la pression des pneus tous les mois est un geste qui réduit le réchauffement de la planète et mène à des économies d'essence.

Encore une fois cette année, Recycle NB, Canadian Tire et l'Association canadienne de l'industrie du caoutchouc ont formé un partenariat pour parrainer des cliniques de vérification de la pression des pneus aux magasins Canadian Tire de la province durant la Semaine de la réduction des déchets.

La campagne a remporté un prix MarCom Or dans la catégorie Communications/Relations publiques/Événements spéciaux. Plus de 6 500 campagnes produites aux États-Unis, au Canada et ailleurs étaient en lice pour le concours de 2013, dont les prix sont décernés par l'Association of Marketing and Communication Professionals.

Programme de récupération de l'huile et du glycol

Recycle NB a collaboré avec l'industrie pour organiser l'annonce du nouveau programme de récupération de l'huile et du glycol en octobre et a produit de la documentation informative pour renseigner les parties prenantes de l'industrie au sujet de la mise en œuvre du nouveau programme et du rôle qu'elles avaient à jouer. Des dépliants ont été distribués à plus de 2 000 détaillants de produits de l'huile et du glycol dans la province.

RECYLAGE À VALEUR AJOUTÉE

Grâce aux avancées technologiques et aux marchés émergents de produits recyclés, Recycle NB s'efforce d'ajouter de la valeur aux matières usées et d'assurer ainsi la stabilité à long terme des programmes.





Recyclage à valeur ajoutée

Recycle NB est très désireux de tirer la pleine valeur des ressources recyclées.

Le succès du programme d'intendance des pneus à cet égard est reconnu à l'échelle nationale et internationale. Des pays de partout dans le monde communiquent avec Recycle NB pour voir comment adapter cette formule gagnante à leur propre situation. On peut se demander pour quelle raison un programme de recyclage des pneus d'une petite province canadienne a pu susciter un tel intérêt. La raison est très simple : le recyclage à valeur ajoutée.

Les fabricants de biens ont besoin de matières premières pour fabriquer leurs produits. Le fabricant transforme ces matières premières en produits finis. Ces biens répondent à une demande du marché et sont vendus à des clients industriels, commerciaux et résidentiels.

Le recyclage à valeur ajoutée renverse le processus. L'innovation, la collaboration et des solutions créatives permettent de transformer des matières en fin de vie en de nouveaux produits. Ainsi, la peinture et les pneus sont détournés des sites d'enfouissement sanitaire, et la valeur réelle des ressources que sont les déchets du Nouveau-Brunswick est reconnue.

Le développement des marchés est un pilier crucial du succès à long terme des programmes de Recycle NB.

Un autre pilier est l'engagement et les actions de chaque citoyen du Nouveau-Brunswick. L'appui à l'endroit des programmes et la réaction du public, qui doit faire le tri quotidien de ses matières recyclables, ont une incidence directe sur le résultat net des programmes. Recycle NB a constaté que les gens veulent de

plus en plus savoir comment bien préparer et trier les matières recyclables, car ils voient la corrélation grandissante entre les prix des biens qu'ils achètent et leurs efforts en matière de recyclage. Le nombre croissant de programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) au Canada renforce cette connexion.

Le recyclage à valeur ajoutée est un système en vertu duquel la nature et le commerce coexistent avantageusement. L'approche fondée sur la REP appliquée à la conception des programmes incite les industries à se transformer en adoptant un design intelligent sur le plan écologique. Quand un programme de REP est bien fait, il crée une synergie qui motive les industries à être plus durables tout en restant prospères. Les produits de la TRACC, tous fabriqués, au moins partiellement, à partir de pneus hors d'usage, sont une illustration tangible d'une telle approche. De même, la Société Laurentide développe continuellement des produits innovateurs à base de peinture recyclée.

Une approche qui a donné des résultats probants pour les programmes du Nouveau-Brunswick est le développement de marchés qui font naître une demande pour des produits recyclés. Cela signifie que des idées de produits sont développées en réponse aux forces du marché, que ce soit une demande venant des consommateurs ou le désir d'un fabricant d'accroître sa part de marché.

Au siècle dernier, il arrivait que les efforts de recyclage aboutissent à la mise au point de produits de qualité inférieure. Or, les produits recyclés modernes sont reconnus comme des solutions de rechange légitimes aux produits fabriqués à partir de matières neuves. Plusieurs

facteurs, y compris le nouveau mouvement pour un développement durable et des bâtiments écologiques, renforcent la demande pour des produits moins gourmands en ressources.

Le gouvernement peut stimuler les marchés au moyen de politiques comme l'approvisionnement écologique. Recycle NB considère l'approvisionnement écologique comme un aspect clé à développer.

De nos jours, les consommateurs prennent souvent en considération plusieurs facteurs avant d'acheter un bien. Les préoccupations environnementales jouent un rôle important dans leurs décisions. Que ce soient des surfaces en caoutchouc plus sécuritaires pour les cours d'école et les parcs, du paillis pour un aménagement paysager exigeant peu d'entretien et qui est plus économe en eau ou de la peinture recyclée à faibles émissions de COV, les consommateurs consciencieux ont tendance à graviter vers les biens recyclés. Le recyclage des produits en fin de vie est un concept qui les interpelle. C'est un moyen de protéger l'environnement pour les générations futures.

Les résultats encourageants obtenus par les programmes visant la peinture et les pneus indiquent clairement que les gens du Nouveau-Brunswick appuient l'approche à valeur ajoutée du recyclage. Les citoyens veulent se responsabiliser face aux questions liées aux déchets et considèrent que le recyclage à valeur ajoutée est bénéfique pour l'ensemble du Nouveau-Brunswick.

FAIRE PREUVE DE TRANSPARENCE ET RENDRE DES COMPTES

Recycle NB est déterminé à rendre des comptes et à faire preuve de transparence dans ses processus et continuera à chercher des moyens d'améliorer sa performance à cet égard.

Reddition de comptes

Recycle NB s'acquitte de son engagement en matière de reddition de comptes par un examen continuel des politiques et des pratiques de la Commission. Des mécanismes de rapport clés tels que l'approbation par la Commission du rapport annuel et des plans de gestion des matières désignées forment un élément fondamental de cet engagement. Par ailleurs, un cabinet d'auditeurs externes fait l'audit des états financiers. Cet audit garantit que l'organisme se conforme aux principes comptables généralement reconnus (PCGR), et toutes les constatations sont présentées au comité des finances et de l'audit avant d'être étudiées par la Commission plénière. La Commission continue à chercher des moyens d'améliorer sa reddition de comptes en maintenant un dialogue continu avec les comités consultatifs de l'industrie. Les constatations et les recommandations qui émergent de ces discussions sont ensuite étudiées en vue de leur intégration aux pratiques de gouvernance internes.

Transparence

Recycle NB continue d'expliquer ses activités en détail à la population au moyen de son rapport annuel, de sa participation active aux comités consultatifs de l'industrie et de son utilisation du large éventail de moyens de communication à sa disposition. Une telle transparence dépasse les exigences établies par le *Règlement sur les matières désignées* et vise à fournir en tout temps le plus d'information possible à la population du Nouveau-Brunswick. L'engagement des gens du Nouveau-Brunswick est essentiel pour que Recycle NB puisse s'acquitter de sa mission et atteindre ses objectifs.

Recycle NB croit fermement dans le *Règlement sur les matières désignées* et adhère à son principe d'interdire l'interfinancement de la gestion de matières provenant de flux de déchets distincts.

Recycle NB comprend l'importance de veiller à que les consommateurs du Nouveau-Brunswick paient uniquement pour le coût réel des flux de déchets qui sont créés et gérés.



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. Comptables agréés Frederick Square 77, rue Westmorland, bureau 700 Fredericton (NB) E3B 6Z3 Téléphone (506) 856-4400 Télécopieur (506) 856-4499 www.kpmg.ca

Au conseil d'administration de Recycle Nouveau-Brunswick

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Recycle Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2013, et les états des résultats, de l'évolution des actifs net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de facon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'entité tire une partie de ses produits du recouvrement de droits d'intendance prélevés sur les pneus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'assainissement de l'environnement, dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits provenant de ces droits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de l'entité, et nous n'avons pas pu déterminer si certains ajustements auraient dû être apportés aux montants des produits, de l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges présentés dans l'état des résultats, de l'excédent (insuffisance) présenté dans l'état des flux de trésorerie ainsi que de l'actif, du passif et des actifs net non affectés rapportés dans la état de la situation financière.

Opinion avec réserve

LPMG LLP

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle la situationfinancière de Recycle Nouveau-Brunswick au 31 décembre 2013, de ses résultats d'exploitation, de l'évolution des actifs net et des flux de trésorerie

Comptables agréés

Le 20 juin 2014 Fredericton, Canada KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International, Coopérative (« KPMG International »), entité suisse. KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Bilan

Au 31 décembre 2013, avec les informations comparatives pour 2012

	2013	2012
Actif		
Actifs à court terme		
Encaisse Débiteurs (note 2) Charges payées d'avance À recevoir des programmes REP (note 3)	558 598 878 471 - 139 404	\$ 247 047 \$ 760 790 3 247
	1 576 473	1 011 084
Immobilisations (note 4) Placements (note 5)	58 910 337 319	79 975 531 323
	1 972 702	\$ 1622 382 \$
Passif et actif net		
Passif à court terme Créditeurs et charges à payer Payable pour les programmes REP (note 3) Produits reportés Avantages sociaux futurs (note 6)	338 567 - 25 000 29 402	\$ 392 635 \$ 1 039 - 33 198
Actif net	392 969	426 872
Investis en immobilisations Non affectés	58 910 1 520 823	79 975 1 115 535
Obligations contractuelles (note 8)	1 579 733	1 195 510
Éventualités (note 9)		
	1 972 702 \$	1 622 382 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers. Au nom du conseil,

administrateur

administrateur

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2013, avec les informations comparatives pour 2012

	2013	2012
Produits		
Programme d'intendance des pneus Programme d'écologisation de peinture Programme de récupération de l'huile et du glycol Autre	4 879 778 100 318 257 968 20 358	\$ 4 190 306 \$ 124 632 - 26 798
	5 258 422	4 341 736
Charges		
Programme d'intendance des pneus (tableau 1) Programme d'écologisation de peinture (tableau 2) Programme de récupération de l'huile et du glycol (tableau 3) Autre	4 543 543 100 318 231 474 11 113	4 422 664 124 632 26 494 26 798
	4 886 448	4 600 588
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant les éléments suivants	371 974	(258 852)
Autres revenus		
Revenus de placement Autre revenu	11 541 708	12 349 172
	12 249	12 521
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	384 223	\$ (246 331) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État de l'évolution des actifs nets Exercice clos le 31 décembre 2013, avec chiffres correspondants de 2012

	Investis en immobilisations	Gains de Non affectés	réévaluation cumulés	Total 2013	Tot 20	
Solde au début de l'exercice	79 975	\$ 1 115 535	\$ -	\$ 1 195 510	\$ 1 441 84	41 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(28 822)	413 045	-	384 223	(246 33	1)
Variation nette des investissements en immobilisations	7 757	(7 757)	-	-		_
Solde à la fin de l'exercice	58 910	\$ 1 520 823	\$ -	\$ 1 579 733	\$ 1 195 51	0 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2013, avec les informations comparatives pour 2012

	2013	2012
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités de fonctionnement Excédent (insuffisance) des produits sur les charges Éléments sans effet sur l'encaisse Amortissement des immobilisations Charges au titre des avantages sociaux futurs (recouvrement)	384 223 \$ 28 822 (3 796)	(246 331) \$ 33 811 6 399
	409 249	(206 121)
Variation du fonds de roulement hors caisse lié aux activités de fonctionnement Diminution (augmentation) des débiteurs Diminution de charges payées d'avance Augmentation (diminution) des sommes a recevoir/payer pour les programmes REP Diminution de créditeurs et charges à payer Augmentation des produit reportés	(117 681) 3 247 (140 443) (54 068) 25 000	98 307 - 25 369 (43 879) -
	125 304	(126 324)
Activités d'investissement Diminution (augmentation) des placements	194 004	(5 993)
Activités liées aux immobilisations Acquisition d'immobilisations	(7 757)	(9 942)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	311 551	(142 259)
Encaisse au début de l'exercice	247 047	389 306
Encaisse à la fin de l'exercice	558 598 \$	247 047 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers Exercice clos le 31 décembre 2013

Recycle Nouveau-Brunswick (la « Commission ») est un agent de la Couronne et a été constituée en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*. La gestion de la collecte et du recyclage de pneus usés et de peinture de bâtiment, de l'huile et de glycol usés au nom du ministère de l'Environnement de la province du Nouveau-Brunswick constitue sa principale activité.

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La Commission a choisi d'appliquer la série de chapitres 4200 concernant les organismes sans but lucratif du secteur public.

a) Actifs financiers et passifs financiers

L'encaisse et les placements sont classés dans la catégorie de la juste valeur.

Les gains non réalisés et les pertes non réalisées provenant des variations de la juste valeur de ces actifs financiers sont comptabilisés dans les gains et les pertes de réévaluation à la clôture de chaque période.

La juste valeur est déterminée en fonction du cours acheteur coté. Les ventes et les acquisitions de placement sont comptabilisées à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés comme une charge.

b) Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est déterminé selon la méthode linéaire et les taux annuels suivants :

Bien	Taux
Immeubles - Améliorations locatives	5 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Équipement opérationnel	3 ans

c) Avantages sociaux futurs

Les membres du personnel de la Commission ont droit à des prestations relatives aux congés de maladie payés, lesquels peuvent être cumulés jusqu'à un maximum de 240 jours, mais ne peuvent être acquis. Conformément aux avantages postérieurs à l'emploi et congés rénumérés des normes comptables pour le secteur public, la Commission comptabilise le passif au cours de la période où le salarié rend les services.

d) Constatation des produits

Frais et taxes pour les pneus usés sont comptabilisés dans les revenus du programme d'intendance des pneus lorsqu'un montant en espèces est reçu des détaillants de pneus ou est à recevoir de ceux-ci. Afin d'inscrire en tant que débiteurs les droits que doivent verser les détaillants de pneus pour l'exercice en cours, la Commission utilise le 31 janvier de l'année suivante comme date de clôture.

e) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges des exercices visés. Les estimations significatives comprennent la provision pour créances douteuses, l'amortissement des immobilisations, charges à payer, les avantages sociaux futurs et la répartition des dépenses par programme. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Notes afférentes aux états financiers (suite) Exercice clos le 31 décembre 2013

2. Débiteurs

	2013	2012
Frais de pneus	710 455	\$ 606 047 \$
Taxe de vente	168 016	154 743
	878 471	\$ 760 790 \$

3. Sommes a recevoir/payer pour les programmes REP

Le Programme d'écologisation de peinture et de récupération de l'huile et du glycol sont des programmes de Responsabilité élargie des producteurs (« REP »), et la méthode du recouvrement des coûts est employée à son égard. Chaque producteur se voit imposer des droits qui servent à couvrir les coûts éducatifs et administratifs du programme.

Aux termes de l'entente de REP, les coûts engagés par la Commission dans le cadre de l'administration des programmes REP seront imputés annuellement aux producteurs. Toute somme excédentaire reçue des producteurs par rapport aux coûts engagés a été inscrite à titre de passif à la clôture de l'exercice, puisqu'elle sera créditée aux paiements subséquents des producteurs au cours du prochain exercice. Tout excédent du coût engagé sur les sommes reçues a été inscrit à titre de débiteur en fin d'exercice.

	2013	2012
Programme d'écologisation de peinture	(118 564)	\$ (1 039) \$
Programme de récupération de l'huile et du glycol	257 968	-
	139 404	\$ (1 039) \$

4. Immobilisations

	Coût		Amortissement cumulé		2013 Valeur comptable nette	2012 Valeur comptable nette
Immeubles - Améliorations	70.005	^	25.477	٨	25.460.6	40 (55 . 6
locatives	70 935	\$	35 467	\$	35 468 \$	49 655 \$
Mobilier et agencements	71 478		60 277		11 201	18 684
Matériel informatique	114 78		103 007		11 774	10 858
Équipement opérationnel	933		466		467	778
	258 127	\$	199 217	\$	58 910 \$	79 975 \$

L'amortissement pour l'exercice s'élève à 28 822 \$ (33 811 \$ en 2012).

Notes afférentes aux états financiers (suite) Exercice clos le 31 décembre 2013

5. Placements

	Juste valeur	2013	Juste valeur	2012
	marchande	Coût	marchande	Coût
Compte Surintérêt Altamira	- \$	- \$	103 196 \$	103 196 \$
Compte d'épargne-placement pour entreprises de la Banque Manuvie	104 809	104 809	103 512	103 512
Compte d'épargne à intérêt élevé Renaissance (5000)	121 798	121 798	120 264	120 264
Compte d'épargne-placement, RBC série A (2001)	103 866	103 866	102 581	102 581
Liquidités détenues dans le compte du courtier	6 846	6 846	-	-
Fonds du marché monétaire Plus TD série l	-	-	101 770	101 770
	337 319 \$	337 319 \$	531 323 \$	531 323 \$

À l'exception des fonds du marché monétaire qui sont de niveau 2, tous les placements sont de niveau 1 puisque leur valeur peut être fondée sur des cours cotés sur des marchés actifs.

6. Avantages sociaux futurs

Les membres du personnel de la Commission obtiennent des congés de maladie qu'ils peuvent accumuler. Les heures non utilisées peuvent être reportées pour un congé payé futur. Une estimation de ce passif futur a été achevée et constitue la base du passif estimatif comptabilisé dans les présents états financiers.

Le passif au 31 décembre se présente comme suit :

	2013	2012
Obligation liée aux congés de maladie à payer au 1er janvier	33 198 \$	26 799 \$
Coût des services rendus de la période	12 553	11 733
Paiements des avantages sociaux futurs	(16 349)	(5 334)
Obligation liée aux congés de maladie à payer au 31 décembre	29 402 \$	33 198 \$

Notes afférentes aux états financiers (suite) Exercice clos le 31 décembre 2013

7. Attribution des charges

Toutes les charges pouvant être directement attribuées à l'un des programmes portant sur des matériaux désignés de la Commission ont été attribuées sur la base des revenus attendus générés par les programmes. Toutes les charges de nature générale totalisant 720 788 \$ (662 349 \$ en 2012) et ayant trait aux ressources humaines, aux finances, aux communications et aux dépenses de bureau et d'installations ont été réparties comme suit : de 56 %, de 13 %, et 31 % (78 %, 18 %, 4 % en 2012), soit 403 641 \$ (516 632 \$ en 2012), 93 703 \$ (119 223 \$ en 2012), et 223 444 \$ (26 494 \$ en 2012) aux programmes d'intendance des pneus, d'écologisation de peinture, et de récupération de l'huile et du glycol, respectivement.

8. Obligations contractuelles

La Commission a conclu un contrat de location de locaux. Les remboursements annuels sont comme suit :

2014	44 910 \$
2015	44 910
	89 820 \$

9. Éventualités

La province du Nouveau-Brunswick a signé un contrat de cinq ans, qui se termine en février 2018, avec Tire Recycling Atlantic Canada Corporation (« TRACC »), un contrat aux termes duquel des paiements sont faits selon un modèle de redevances de déversement établies en fonction du poids. Les paiements sont mensuels et correspondent à 355 \$ par tonne (330 \$ par tonne en 2012) de pneus usés que reçoit l'usine de transformation de TRACC. Une fois l'an, le poids des pneus usés calculé au moyen des bordereaux de confirmation de la balance sera comparé à celui indiqué dans les bordereaux de réception. S'il existe un écart de moins de 4,5 %, aucun ajustement ne sera apporté aux paiements à TRACC. Si un écart supérieur à 4,5 % est décelé, un paiement supplémentaire sera versé, ou TRACC devra faire un remboursement. La Commission administre la rétribution relative à ce contrat au nom de la province du Nouveau-Brunswick et versera ou recevra tout montant d'ajustement.

10. Transactions avec des parties liées

La Commission est un agent de la province du Nouveau-Brunswick. Au cours de l'année, la Commission a reçu une contribution d'un montant de 379 837 \$ pour couvrir les frais de fonctionnement du programme d'intendance des pneus de la province du Nouveau-Brunswick. Ce montant a été comptabilisé dans les revenus du programme d'intendance des pneus.

Au cours de l'année, la Commission a constaté un financement provenant du Fonds en fiducie pour l'environnement d'une valeur de 95 528 \$ pour divers projet. La Commission enregistré 82 326 \$ du financement dans les revenus du programme d'intendance des pneus et 13 202 \$ (26 798 \$ en 2012) dans les autres revenus.

LETTRE AU MINISTRE COUP D'ŒIL SUR RECYCLE NB MESSAGE DU Président GOUVERNANCE DE LA COMMISSION L'ANNÉE En revue DÉFIS ET Possibilités ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Notes afférentes aux états financiers (suite) Exercice clos le 31 décembre 2013

11. Gestion des risques financiers

La Commission est exposée aux risques suivants en raison de l'utilisation qu'elle fait des instruments financiers : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité. Le conseil d'administration a identifié les risques et les préoccupations importants, et a approuvé le cadre de la politique de placements. La direction surveille les risques et la conformité au cadre de la politique.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la Commission subisse une perte financière si une contrepartie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. Ce risque découle principalement de certains actifs financiers détenus par la Commission comme l'encaisse, les débiteurs et les placements.

La Commission gère son risque de crédit au titre de l'encaisse et des placements en investissant dans des institutions financières et des administrations publiques de premier ordre. La direction évalue que son risque lié aux débiteurs est faible compte tenu des recouvrements démontrés après la clôture de l'exercice.

L'exposition maximale au risque de crédit de la Commission au 31 décembre 2013 correspond à la valeur comptable des actifs.

b) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, influent sur les produits de la Commission ou sur la valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Commission ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance.

La Commission gère le risque de liquidité en surveillant constamment ses flux de trésorerie réels et projetés provenant de ses activités de fonctionnement, et planifie ses activités d'investissement et de financement pour faire en sorte, dans la mesure du possible, qu'elle disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales qu'en période de tension, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation.

Tableau 1 - Programme d'intendance des pneus Exercice clos le 31 décembre 2013, avec les informations comparatives pour 2012

	2013	2012
Produits	4 879 778 \$	4 190 306
Charges		
Coûts de transformation des pneus usés	4 052 675	3 871 655
Salaires et charges sociales	208 201	299 226
Communications et traduction	72 767	38 065
Services professionnels	67 729	19 227
Bureaux	43 438	44 867
Conseil d'administration	33 619	51 663
Loyer	22 778	31 690
Amortissement des immobilisations	16 140	26 373
Déplacements	10 083	16 212
Téléphone	9 542	12 853
Assurance	5 687	6 948
Intérêts débiteurs et frais bancaires	580	1756
Formation et abonnements	294	630
Réparations et entretien	101	499
	4 543 543	4 422 664
	336 235 \$	(232 358)

Tableau 2 - Programme d'écologisation de peinture Exercice clos le 31 décembre 2013, avec les informations comparatives pour 2012

	2013	2012
Produits	100 318 \$	124 632 \$
Charges		
Salaires et charges sociales	48 332	66 230
Communications et traduction	14 903	10 136
Bureaux	8 050	8 979
Conseil d'administration	7 805	12 712
Loyer	5 288	7 313
Services professionnels	5 129	4 437
Amortissement des immobilisations	3 747	6 086
Déplacements	3 324	3 273
Téléphone	2 215	2 966
Assurance	1 320	1 603
Frais bancaires et intérêts débiteurs	135	405
Formation et abonnements	68	146
Réparations et entretien	2	346
	100 318	124 632
	- \$	- \$

RECYCLE NOUVEAU-BRUNSWICK

Tableau 3 - Programme de récupération de l'huile et du glycol Exercice clos le 31 décembre 2013, avec les informations comparatives pour 2012

	2013	2012
Produits	257 968 \$	- \$
Charges		
Salaires et charges sociales	115 254	14 718
Communications et traduction	25 539	1 421
Conseil d'administration	22 082	2 617
Bureaux	20 699	1 995
Loyer	12 609	1 625
Services professionnels	12 232	986
Amortissement des immobilisations	8 935	1 352
Téléphone	5 282	659
Déplacements	5 204	565
Assurance	3 148	356
Frais bancaires et intérêts débiteurs	321	90
Formation et abonnements	163	33
Réparations et entretien	6	77
	231 474	26 494
	26 494 \$	(26 494) \$



ACRONYMES ET GLOSSAIRE

Voici une liste d'acronymes et un glossaire pour faciliter la compréhension du rapport annuel de Recycle NB.

Acronymes

ACANB - Association des concessionnaires d'automobiles du Nouveau-Brunswick

ADSNB - Association des déchets solides du Nouveau-Brunswick

ATDA - Atlantic Tire Dealers Association

CATRA - Canadian Association of Tire Recycling Agencies

CCME - Conseil canadien des ministres de l'environnement

COV - composés organiques volatils

DMD - déchets ménagers dangereux

EPP - équivalent de pneu de passager (EPP =10 kg)

FSC - Forest Stewardship Council

IAC - comité consultatif de l'industrie

LEED - Leadership in Energy & Environmental Design

PCGR - principes comptables généralement reconnus

PEP - programme d'écologisation de la peinture

PIP - programme d'intendance des pneus

REP - responsabilité élargie des producteurs

TRACC - Tire Recycling Atlantic Canada Corporation

GLOSSAIRE

Les matières désignées sont des flux de déchets visées par la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* du gouvernement du Nouveau-Brunswick.
Celui-ci confie la gestion de chaque flux des déchets à une commission d'intendance.
Une commission peut être responsable d'une ou de plusieurs matières désignées.
La commission d'intendance pour les pneus et la peinture au Nouveau-Brunswick est Recycle NB.

La responsabilité élargie des producteurs (REP) est une stratégie visant à promouvoir l'intégration des coûts environnementaux engendrés par les biens tout au long de leur cycle de vie à la valeur marchande des produits. La REP encourage les fabricants à concevoir des produits plus écologiques en tenant les producteurs responsables des coûts de la gestion de leurs produits en fin de vie. Cette approche incite les fabricants à internaliser le coût du recyclage dans le prix du produit. Le principe qui sous-tend la REP est le suivant : comme ce sont les producteurs (généralement des propriétaires de marque) qui ont le plus grand contrôle sur la conception et la mise en marché du produit, ce sont aussi eux qui sont les mieux placés pour en réduire la toxicité et les déchets et assumer une telle responsabilité.

Les déchets ménagers dangereux (DMD) désignent les produits chimiques couramment employés pour l'entretien ménager dont le propriétaire veut se débarrasser. Ces produits présentent bon nombre des mêmes dangers que les produits dangereux réglementés en raison de leurs caractéristiques, soit réactivité, inflammabilité, corrosivité, toxicité et persistance. Les peintures, les pesticides, les citernes à propane, les piles, les seringues, l'huile à moteur usagée et de nombreux produits de nettoyage ne sont que quelques exemples de déchets ménagers dangereux que nous utilisons quotidiennement. Ces produits doivent être utilisés et éliminés de façon responsable.

Au-delà des déchets est une approche de gestion des déchets dangereux et des déchets solides dont l'objectif est clair et simple : réduire la quantité de déchets et de sous-produits toxiques générée dans la mesure du possible et traiter les matières restantes comme une ressource de façon à contribuer à la santé économique, sociale et environnementale.

Les **pneus hors route** sont généralement des pneus utilisés dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la construction et de l'exploitation minière. La gestion de ces pneus présente plusieurs difficultés en raison de leur taille, de leur poids et de leur durabilité.

L'EPP (équivalent de pneu de passager) est une méthode reconnue par l'industrie pour comparer les pneus vendus avec les pneus ramassés en vertu du programme. En convertissant le nombre de pneus par une valeur en poids, le programme peut suivre de manière efficiente les statistiques sur les indicateurs de rendement clés au fil du temps. EPP = 10 kg

La gestion responsable de produits est un concept qui centre la protection de l'environnement sur le produit, et la réduction de son impact sur l'environnement est la responsabilité de chaque intervenant tout au long de la vie du produit. Pour les fabricants, cela signifie planifier et, s'il y a lieu, payer le recyclage ou l'élimination du produit en fin de vie. Pour y parvenir, le fabricant peut, par exemple, reformuler le produit pour utiliser moins de substances dangereuses dans sa fabrication, le rendre plus durable, réutilisable et recyclable et faire entrer des matières recyclées dans sa fabrication. Pour les détaillants et les consommateurs, cela signifie jouer un rôle actif en s'assurant que le produit est correctement éliminé ou recyclé en fin de vie.

Les **composés organiques volatils** (COV) sont des composés chimiques organiques émis sous forme de gaz à partir de certains solides ou liquides. Les COV comprennent diverses substances chimiques, dont certaines peuvent avoir des effets à court ou à long terme sur l'environnement et la santé humaine.



Bureau:

277, rue Main Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3A 1E1

Téléphone:

1-506-454-8473 1-888-322-8473 (sans frais)

Télécopieur :

1-506-454-8471

Courriel:

info@recyclenb.com

Adresse postale:

Case postale 308, station A Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 4Y9

Site Web:

www.recyclenb.com